



Une délégation du **SNUDI-FO 53** composée de Stève GAUDIN et Pascal GRANDET a rencontré, à sa demande, le jeudi 2 juin 2016, des représentants de la municipalité de Mayenne au sujet de la sectorisation et de l'avenir des écoles publiques Jacques Prévert et Louise Michel.

La municipalité de Mayenne était représentée par Guy BOURGUIN, premier adjoint, Fanny BELLON, adjointe à la jeunesse et à l'enseignement et Daniel LANDEMAINE, adjoint chargé des bâtiments municipaux.

Le **SNUDI-FO 53**, après avoir remercié les élus de l'avoir reçu, a rappelé le malaise chez bon nombre d'enseignants des écoles de Mayenne après l'annonce unilatérale en novembre dernier, de la fermeture de l'école maternelle publique Jacques Prévert, et des menaces que cette décision faisait peser sur l'école élémentaire voisine Louise Michel ; d'autant plus que cette malheureuse opération ne pourrait que bénéficier à l'école privée qui aurait alors le monopole de l'enseignement sur le centre ville ! Le **SNUDI-FO 53** indique qu'il faut garantir le maintien d'une école élémentaire et d'une école maternelle publiques dans le centre-ville de Mayenne.

Les élus ont convenu qu'il y avait eu malentendu, que l'affaire avait été mal engagée mais que leur objectif n'était pas de fermer une – voire deux- école publique mais de trouver une solution aux 2 problèmes qui se posaient sur Jacques Prévert, à savoir :

- d'une part, l'accessibilité, pour laquelle Mayenne vient d'obtenir une dérogation mais pour 6 ans,
- et d'autre part les difficultés rencontrées par certaines autres écoles de la ville portant sur la baisse d'effectifs et la question de la mixité sociale.

Les élus ont fait remarquer qu'il serait irresponsable d'attendre 6 ans sans rien faire et de fermer du jour au lendemain l'école Jacques Prévert à la fin de la période dérogatoire.

Ils ont d'autre part défendu la mise en place d'une sectorisation seule susceptible de garantir aux différentes écoles, un recrutement hétérogène.

Le **SNUDI-FO 53** a renouvelé son soutien de principe à UNE sectorisation, mais également son opposition à CETTE sectorisation. En effet, le secteur de recrutement dévolu à Jacques Prévert et Louise Michel ne peut permettre de garantir un nombre d'inscriptions suffisant. Sur les près de 220 élèves fréquentant aujourd'hui les 2 écoles, seuls 70 relèvent du secteur attribué. 70 élèves, cela correspond à 3 classes, pas à 6, encore moins à 8. Maintenir la sectorisation telle qu'elle a été définie sans concertation par la municipalité, c'est entériner la fermeture à terme des 2 écoles, sauf à considérer qu'une école 3 classes (maternelle et élémentaire confondus) est viable en centre ville. La sectorisation décidée par la municipalité a également comme incidence de favoriser les écoles privées de la ville, en témoignent les inscriptions en augmentation dans ces établissements.

Les élus reconnaissent qu'une école 3 classes ne peut être envisagée en centre ville et qu'il faut viser une écoles 6 classes ou 4 + 2. Ils conviennent qu'il faut donc revoir la sectorisation.

Le **SNUDI-FO 53** insiste sur le fait qu'une école 6 classes a besoin d'une petite vingtaine d'inscriptions annuelles pour être considérée comme pérenne.

Pour ce qui est de la mixité sociale, le **SNUDI-FO 53** entend les arguments mais constate que jusqu'à présent, la municipalité avait toujours hésité (refusé ?) à la mise en place d'une sectorisation, notamment en raison de la forte concurrence de l'école privée, que l'occasion avait été donnée lors de l'ouverture d'une seconde CLIS sur Mayenne-ouest il y a 7 ou 8 ans (après la fermeture 3 ou 4 ans avant par l'inspection académique des CLIS de Jules Ferry et de Louise Michel). Il aurait été sans doute plus opportun de la positionner sur Louise Michel, plutôt qu'à Paul Eluard, dans le sens justement d'un plus grand brassage social.

Le changement subi du positionnement de la municipalité à l'automne dernier a surpris et déboussolé beaucoup de parents.

Le **SNUDI-FO 53** prend bonne note, et se félicite, de la volonté de la municipalité de maintenir un pôle scolaire public dans le centre ville-ouest.

Les élus font état de l'hypothèse de travail qui consisterait à regrouper les 6 classes sur le site de Louise Michel. Cette école doit en effet bénéficier de travaux d'accessibilité et ce serait l'occasion d'adapter les locaux, et les cours, à l'accueil de 2 classes maternelles.

Le **SNUDI-FO 53** fait part de son attachement à une école publique maternelle autonome. Les normes particulières (superficie, sanitaires, cour indépendante...) risquent d'entraîner de gros travaux sans garantir in fine la reconnaissance de la spécificité de l'école maternelle puisque le site sera commun.

D'autre part, ces travaux importants ne pourront être finalisés sur une période de congés scolaires. Cela signifie donc qu'il faudra que les travaux aient lieu pendant que les élèves seront présents. Difficilement envisageable. Ne pourrait-on pas plutôt se tourner vers d'autres locaux publics voisins et y réaliser une nouvelle école maternelle Jacques Prévert qui répondrait à l'ensemble des préoccupations des uns et des autres ?

Les élus informent alors que c'est la deuxième hypothèse sur laquelle ils sont amenés à travailler. Des locaux voisins, rue du Château trompette, peuvent être rendus disponibles et aménagés pour accueillir les élèves de maternelle. Cela est d'autant plus envisageable qu'il s'agit d'une ancienne école qui a été désaffectée.

Le **SNUDI-FO 53** fait part de l'attachement des mayennais aux vieilles écoles publiques de la ville. Comme le collège public Fernand Puech à Laval, historique Cours Complémentaire, l'école maternelle Jacques Prévert fait partie de l'histoire et du patrimoine locaux. Abandonner ses locaux pour réinvestir une ancienne école publique (ancienne école publique de filles de Mayenne-ouest) serait une opération sans doute mieux ressentie qu'une fermeture pure et simple.

L'entrevue se conclut sur l'accord suivant :

- maintien d'une école publique dans le centre ville ouest de Mayenne-ouest
- nécessité de conserver au moins 6 classes (2 maternelles et 4 élémentaires)
- ce qui induit la nécessité de revoir la sectorisation
- réflexion sur l'aménagement de classes maternelles soit sur le site Louise Michel, soit sur l'ancienne école rue du château trompette.

Le **SNUDI-FO 53** fait toutefois remarquer qu'il y a urgence à revoir la sectorisation car celle-ci, telle qu'elle a été définie, a déjà des conséquences sur les effectifs de Jacques Prévert, en baisse dès la rentrée prochaine, sans d'ailleurs que cela n'apporte aucune hausse sur les autres écoles publiques.

Les élus rappellent qu'un groupe de travail élus-parents-enseignants s'est réuni la semaine dernière et doit poursuivre sa réflexion dès septembre 2016.

Le **SNUDI-FO 53** remercie les élus de leur écoute durant cette longue entrevue (1h20) et ne doute pas que cet échange positif sera suivi d'effets qui le seront tout autant.

Mayenne, le 5 juin 2016